

> Public concerné

Les personnes qui utilisent et/ou qui vendent/achètent des produits biocides réservés aux professionnels tels que les produits désinfectants, de lutte contre les termites, les rongeurs nuisibles, les oiseaux, les insectes et les vertébrés. Pour l'obtention du certificat individuel pour l'activité « utilisation professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels » Obligatoire depuis le 1er juillet 2015

> Objectif de la Formation

- Identifier les risques liés à l'utilisation des produits biocides sur la santé et l'environnement et mettre en place les mesures de prévention et de protection adaptées.
- Raisonner l'utilisation des produits biocides et connaître les stratégies visant à réduire leur utilisation.

> Contenu de la formation

- Réglementation : Directive biocide 98/8/CE, définition des produits biocides, autorisation de mise sur le marché, transport et stockage, utilisation des produits, spécificité des opérations sur site ouvert au public.
- Prévention des risques sur la santé : dangerosité des produits, modes d'intoxication, situations exposantes au danger, principales mesures de prévention et de protection concernant les produits rodenticides, désinfectants et insecticides
- Prévention des risques sur l'environnement : impact sur les organismes non-cibles et la biodiversité, type de pollution, devenir des produits dans l'environnement, pratiques et aménagements pour la prévention des risques concernant les produits rodenticides, désinfectants et insecticides
- Stratégies alternatives visant à limiter le recours aux produits biocides : évaluation de la pression parasitaire, raisonnement des interventions et choix des produits, stratégies de protection intégrée, méthodes et produits alternatifs concernant les produits rodenticides, désinfectants et insecticides. • Gestion des déchets : collecte des EVPP et PPNU, gestion des effluents
- Questionnaire d'auto-évaluation

> Approche pédagogique

- Supports de formation adaptés et actualisés : diaporama, études de cas, vidéos, échanges sur l'expérience des participants, exercices d'auto-évaluation.

> Certification

- Attestation de formation remise en fin de séance

CFPPA - UFA de la Baie de Somme

21 rue du Lieutenant Caron

80100 ABBEVILLE

Tel. 03.22.20.77.65 - Fax. 03.22.24.42.40